



DEMANDE D'INTERVENTION DE L'EPFL DE LA SAVOIE

Liste des pièces à joindre

-
- Un courrier** de demande d'intervention **précisant le projet** de la commune et les motifs de sollicitation de l'EPFL comprenant :
 - Présentation rapide de la commune (population, superficie, intercommunalité, desserte, contexte urbain et environnemental...)
 - Exposé des éléments liés au projet urbain de la commune (documents d'urbanisme, PLH, SCOT, part du logement social...)
 - Identification des objectifs poursuivis à travers la présente convention :
 - description du (des) secteur(s) du (des) projet(s) visé(s) par la convention.
 - indication des orientations urbaines de la Collectivité sur ce(s) secteur(s).

 - Le questionnaire** ci-joint dûment rempli

 - Un relevé de propriété** (ou relevé parcellaire)

 - Un plan de situation et un plan de masse**

 - Un extrait du document d'urbanisme (PLU, POS ou carte communale) + règlement correspondant des zones concernées**


 - L'avis des domaines** (s'il a déjà été demandé)

 - L'avis favorable de la commune**, pour les demandes émanant de la Communauté de Communes ou d'Agglomération.

Merci de renvoyer l'ensemble des pièces demandées à :

EPFL DE LA SAVOIE
25 Rue Jean Pellerin
CS 42623
73026 CHAMBERY Cedex

Pour toutes informations complémentaires, nous sommes à votre disposition au :

 04 79 25 23 38 – contact@epfl73.fr

Destination principale de l'opération, durée et modalité de portage demandé (conformément au PPI 2020-2024 délibéré le 28/01/2020) :

AXES D'INTERVENTION	DURÉES DE PORTAGES	DURÉE SOLLICITEE	MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DU CAPITAL STOCKE	FRAIS DE PORTAGE
<input type="checkbox"/> LOGEMENT <input type="checkbox"/> REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS <input type="checkbox"/> DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE & ECONOMIQUE	jusqu'à 8 ans ¹ maximum	<input type="checkbox"/> ≤ 6 ans	<input type="checkbox"/> 4 % d'avance en capital/an et paiement du solde au terme du portage <input type="checkbox"/> annuités constantes jusqu'à la fin du portage	2 % HT / an versement au terme du portage (acte de rachat)
		<input type="checkbox"/> > 6 ans	annuités constantes jusqu'à la fin du portage	
<input type="checkbox"/> ÉQUIPEMENTS PUBLICS <input type="checkbox"/> RÉSERVES FONCIÈRES	jusqu'à 6 ans ¹ maximum	annuités constantes jusqu'à la fin du portage	2 % HT / an versement au terme du portage (acte de rachat)
<input type="checkbox"/> ESPACES AGRICOLES ET NATURELS	jusqu'à 18 ans ¹ maximum	annuités constantes jusqu'à la fin du portage	2 % HT / an versement au terme du portage (acte de rachat)
<input type="checkbox"/> PROJET LYON TURIN	jusqu'à 15 ans ¹ maximum	remboursement selon les modalités de la convention État EPFL SAFER	

¹ Les durées de portages sont validées par le Conseil d'Administration (CA) de l'EPFL de la Savoie.

Les prolongations de portage ne sont possibles qu'avec l'aval du CA de l'EPFL de la Savoie et génèrent une majoration du taux de portage de 5 %/an sur la durée de la prolongation.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020/2024

L'EPFL de la Savoie a élaboré son nouveau PPI autour de 7 axes d'intervention :

- LOGEMENT
- REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS
- DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE & ECONOMIQUE
- ÉQUIPEMENTS PUBLICS
- RÉSERVES FONCIÈRES
- ESPACES AGRICOLES ET NATURELS
- PROJET LYON TURIN

L'EPFL de la Savoie accompagne les collectivités adhérentes dans l'ensemble de leurs enjeux fonciers :

- Négociations foncières et immobilières
- Acquisitions et portage des biens, bâtis ou non
- Gestion directe des propriétés stockées (location, mise aux normes et en sécurité)
- Requalification des biens (démolition, dépollution)
- Ingénierie foncière et conseils (stratégie foncière et immobilier de loisirs)
- Accompagnement des collectivités (PLU, PLH, Plans d'actions foncières)

Taux fixe sur l'ensemble des axes d'intervention : 2 % HT/an

L'EPFL effectue les portages des biens selon un taux unique sur l'ensemble des axes d'intervention.

Taux minoré sur les thèmes prioritaires : 1 % HT/an

Un taux minoré peut être adopté à l'appréciation du Conseil d'Administration de l'EPFL de la Savoie et après présentation par le demandeur d'opérations novatrices, vertueuses ou répondant à l'objectif de « Zéro Artificialisation » :

Thèmes prioritaires :

- **Création de logements sociaux**
- **Revitalisation des centres-bourgs**
- **Restructuration urbaine**
- **Requalification et densification de ZAE**
- **Reconversion de friches économiques**



- **Engagement moral de la collectivité lors de la signature de la convention**
- **Clause de revoyure au terme du portage**